



PROCES VERBAL

Séance du Conseil municipal du 10 mars 2022

26 conseillers étaient présents :

Georges Bouty - Bernadette Chamoussin – Murielle Chenal - Azélie Chenu - Hervé Chenu (parti à 19h15) - Frank Chenal - Laurent Desbrini (arrivé à 18h20) - Anthony Destaing – Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Michel Genettaz – Isabelle Gostoli De Lima - Anne Le Mouëllic - Marie Martinod - Corine Maironi-Gonthier - Rose Paviet - André Pellicier - Marie-Pierre Rebrassé - Laetitia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin – Amélie Viallet.

2 conseillers étaient excusés avec pouvoir :

Camille Dutilly (pouvoir à Anthony Destaing) - Sandrine Richel (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier).

1 conseillère était absente :

Marie Latapie.

* * * * *

A 18 heures, Mme Corine Maironi-Gonthier, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal d'Aime-la-Plagne. Marie Martinod est désignée secrétaire de séance.

En avant-propos du Conseil municipal, Corine Maironi-Gonthier souhaite que la collectivité prenne un engagement en direction de l'Ukraine.

« En effet, dit-elle, on ne peut pas, aujourd'hui, commencer notre séance de Conseil municipal sans avoir une pensée pour le peuple ukrainien, mais également avoir une action envers le peuple ukrainien. Je vous propose une action en plusieurs temps. Tout d'abord, verser une aide financière sous forme d'un don ; l'association des maires de France (AMF) nous a transmis les liens de plusieurs associations où de l'argent peut être envoyé de manière sécurisée, car aujourd'hui c'est ce dont les Ukrainiens ont le plus besoin. Au titre du Conseil municipal, je vous propose de leur octroyer une somme de 5 000 euros, qui sera votée lors de la prochaine séance. Le Centre communal d'actions sociales (CCAS) souhaite également donner une somme de 1 000 euros, nous a indiqué sa présidente, Bernadette Chamoussin.

Parallèlement à ces dons, en relation avec les maires délégués, je vous propose que nous mettions des appartements à disposition des familles qui en auraient besoin. Nous avons plusieurs possibilités de logements : l'ancienne maison forestière de Granier, l'ancienne maison forestière de Longefoy, et un appartement dans la mairie de Centron. Deux de ces logements sont à meubler. Nous signalons ensuite à la préfecture que ces logements, avec leurs caractéristiques, peuvent accueillir des réfugiés, et ce sont les services de l'Etat qui proposent les personnes à loger en fonction du type de logement. Concernant la partie « privée », des particuliers et des familles nous ont questionné en nous indiquant qu'ils souhaitaient se rendre disponibles pour accueillir une famille ukrainienne : le sous-préfet a été clair, en précisant qu'il ne souhaite pas avoir des demandes privées sans un avis préalable sur le logement proposé, qui pourrait être donné par la collectivité. La liste des familles d'accueil serait ensuite envoyée à la préfecture.

Information complémentaire : le site de la préfecture de la Savoie propose un lien sur lequel vous trouverez des informations si vous souhaitez participer à l'aide qui est apportée au peuple ukrainien : <https://www.savoie.gouv.fr/Actualites/Actualites/Ukraine>

Enfin, concernant la collecte du matériel et des denrées qui a été réalisée par l'EAC, cela a été remarquable, il y a eu une vraie solidarité. L'EAC s'est rapprochée d'une association de Bourg St Maurice qui a récupéré les dons. »

Bernadette Chamoussin précise que cette collecte fut en effet une opération très ponctuelle. Il sera plus simple de faire une nouvelle collecte au moment où des réfugiés arriveront ici.

Néanmoins, pour aider le peuple ukrainien, différentes associations (Croix Rouge, Protection civile...) se proposent de récolter des dons. Les liens seront mis en ligne sur nos différents supports numériques.

I - Administration générale, finances et ressources humaines :

Administration générale

1 – Approbation du procès-verbal du dernier Conseil municipal

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal du Conseil municipal du 27 janvier 2022.

2 – Débat d'orientations Budgétaires (DOB) 2022

Madame le Maire rappelle que l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par l'article 17 du règlement intérieur du conseil municipal.

Puis Madame le Maire donne la parole à Pascal Valentin, adjoint délégué, et à Mathieu Charnay, chef du service Finances et Fiscalité Locales au sein du pôle Gestion des Collectivités de l'Agence Alpine des Territoires (AGATE).

Pascal Valentin informe le conseil municipal que la trésorerie n'est pas en mesure de transmettre à la collectivité les différents comptes de gestion de la commune, qui seront vus ultérieurement, c'est pour cela que les points 3 à 6 sont retirés de l'ordre du jour.

Corine Maironi-Gonthier rappelle les grands principes du budget 2022 :

- Engagement de ne pas augmenter la fiscalité, en revanche à noter une hausse historique des bases (+ 3,4 %) imposée par l'Etat, en conséquence le citoyen va voir sa fiscalité augmenter, indépendamment de la fiscalité de la collectivité.
- Un point sur les recettes : ce budget a été réalisé avec des recettes dites « prudentielles » ; cela signifie que nous n'avons pas imaginé percevoir des recettes que nous n'étions pas certains de percevoir entièrement, notamment la TRM (taxe des remontées mécaniques) correspondant à la saison blanche de 2021 et qui devait être compensée partiellement par l'Etat (70 %). Par ailleurs, même si 2022 sera probablement une bonne année, nous avons prévu un revenu des TRM et redevance à hauteur de 60 % d'une année normale. Enfin, nous avons une légère baisse de la CVAE (contribution des entreprises), ce qui est normal compte tenu de l'année 2021. « A Aime, nous ne sommes pas tournés que vers la station, ce qui fait que nous avons moins souffert que d'autres communes autour de nous ; nous avons une vallée active, avec de nombreuses entreprises qui vivent à l'année », dit-elle.
- Investissements : il faut noter un niveau d'investissement record, pour cette année 2022, avec notamment la poursuite des travaux d'aménagements de Montalbert, et les travaux de construction du nouveau centre technique municipal (CTM). Il est à noter que pour réaliser l'investissement du CTM, la collectivité va contracter un prêt de 1,5 million d'euros, qui correspond au dégageant de dette ancienne ; effectivement, à partir de 2023 notre plafond de dette diminue et cela nous permet de dégager une nouvelle capacité de prêt. Enfin, il faut noter que la collectivité a puisé dans sa « réserve » de 1 million d'euros, pour abonder les investissements 2022. Cette réserve devra être recomposée, à la même hauteur, notamment grâce aux compensations de l'Etat.
- La saison 2021/2022 s'annonce bonne, nous espérons retrouver les bons niveaux de revenus de nos stations. Néanmoins, il faut être prudent car avec la crise actuelle nous allons avoir des problèmes de coût d'énergies, de matières premières, et notre budget sera forcément impacté par ces éléments.

Mathieu Charnay déroule alors aux élus la présentation détaillée du DOB.

Une fois le DOB déroulé, Mme le Maire remercie Mathieu Charnay, Pascal Valentin, adjoint délégué aux finances, et les services pour le travail réalisé.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2022.

Un document de synthèse des principales informations budgétaires sera disponible prochainement.

3 – Approbation des comptes administratifs 2021 du budget général et budget annexe du lotissement de l'Adray

4 – Approbation des comptes administratifs 2021 des services eau et assainissement

5 – Approbation des comptes de gestion 2021 du budget général et des budgets annexes du lotissement de l'Adray, des services eau et assainissement

6 – Affectation des résultats des budgets

..Retrait des points 3 à 6 de l'ordre du jour. Ils seront étudiés lors d'un prochain Conseil municipal, quand la trésorerie aura transmis les documents en mairie.

7 – Renouvellement de la convention avec La Plagne Tarentaise pour le financement du circuit de transport inter-urbain des Charmettes / Plagne Aime 2000

Madame le Maire donne la parole à Laurent Desbrini, adjoint délégué.

Laurent Desbrini rappelle que depuis 2012 la commune de la Plagne Tarentaise organise un service de transport urbain de personnes depuis le hameau des Charmettes, en passant par la piste de bob et jusqu'au site de Plagne Aime 2000. Il note également que la commune de la Plagne Tarentaise a créé sa régie de transport le 11 juin 2018 et gère désormais en direct ce circuit.

Il rappelle également que la commune participe financièrement à ce transport puisqu'il bénéficie à la clientèle séjournant à Plagne Aime 2000. Il en profite pour remercier Fabienne Astier, adjointe à La Plagne Tarentaise, car la remise en place de ce circuit a été compliquée en début de saison, faute de personnels.

Laurent Desbrini propose aujourd'hui de renouveler la convention de participation financière conclue avec la commune de la Plagne Tarentaise, pour cette saison d'hiver 2021/2022. Il précise que la participation de la commune d'Aime-la-Plagne s'élève de manière forfaitaire à 8 500 € pour la saison.

Corine Maironi-Gonthier note que le montant est stable. Laurent Desbrini précise qu'il y a également la participation financière du Club Med, qui utilise cette navette pour leurs besoins propres.

..Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le renouvellement de la convention conclue avec la commune de la Plagne Tarentaise, relative au financement de la navette Les Charmettes / Plagne Aime 2000, pour un montant forfaitaire de 8 500 euros.

8 – Convention avec la Société d'Aménagement de La Plagne relative à la distribution des secours, nouvelle délibération

Laurent Desbrini rappelle au Conseil Municipal que la Société d'Aménagement de la Plagne est chargée, pour le compte de la commune, sous l'autorité du Maire et sous la conduite du responsable de la sécurité des pistes, d'assurer les opérations de secours, au profit de toute personne accidentée, blessée ou en détresse sur l'ensemble du domaine skiable de la Plagne, territoire de la commune d'Aime-la-Plagne.

Il expose qu'une nouvelle harmonisation des conventions est demandée par le SIGP et la SAP et propose d'approuver la convention modifiée, après avoir détaillé les quelques modifications mineures proposées.

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la nouvelle convention avec la Société d'Aménagement de La Plagne, relative à la distribution des secours.

9 – Services techniques : création d'un poste d'ingénieur principal et suppression d'un poste de technicien

Madame le Maire donne la parole à Lucien Spigarelli, délégué aux ressources humaines.

Lucien Spigarelli informe l'assemblée que l'actuel Adjoint des services techniques, relevant du cadre d'emploi des Techniciens a demandé à bénéficier d'une disponibilité pour convenance personnelle à compter du 14 mars 2022.

Il explique ensuite qu'afin d'assurer son remplacement dans les meilleurs délais, il a été procédé à un appel à candidatures sur le poste et que la personne retenue est un agent fonctionnaire, titulaire du grade d'Ingénieur principal.

Lucien Spigarelli propose donc la modification du tableau des effectifs afin de permettre la mutation de cet agent, par la suppression de l'emploi de Directeur adjoint des services techniques au grade de Technicien principal de 2ème classe et la création d'un emploi de Directeur adjoint des services techniques au grade d'Ingénieur Principal.

Sabine Sellini demande si la collectivité a reçu beaucoup de candidatures pour ce poste.

Michel Genettaz indique que 4 candidatures ont été reçues, mais qu'une seule avait le profil. Il ajoute qu'il s'agit d'une mutation.

Corine Maironi-Gonthier ajoute que c'est une très bonne chose pour les services techniques qui sont sous pression en ce moment, du fait de certains départs.

..Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la création au tableau des effectifs d'un emploi à temps complet de Directeur adjoint des services technique, sur le grade d'Ingénieur principal.

Egalement, il approuve la suppression au tableau des effectifs d'un emploi de Directeur adjoint des services techniques, sur le grade de Technicien principal de 2ème classe.

Question diverse

..Sabine Sellini souhaite connaître l'état de déploiement de la fibre sur la commune.

Lucien Spigarelli, président de la Communauté de Communes des Versants d'Aime, propose de transmettre les documents qui ont été présentés lors de la dernière réunion à ce sujet, et de demander à Mme Bardon de venir répondre aux questions des élus d'Aime-la-Plagne lors d'un prochain Conseil.

La séance du Conseil municipal est levée